



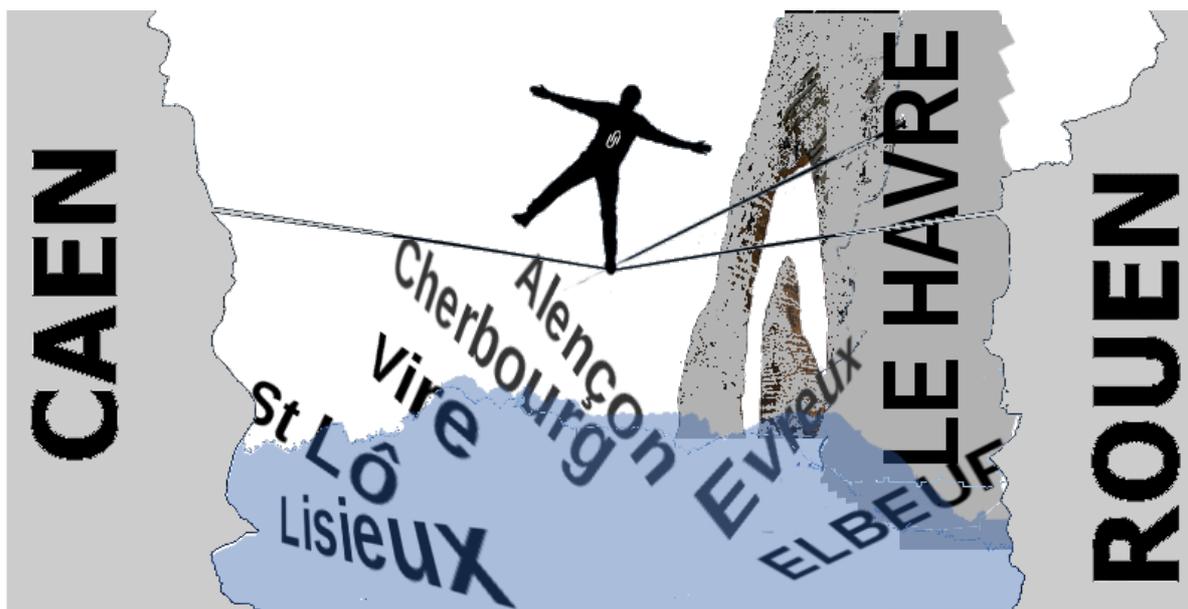
ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

## L'avenir de l'enseignement supérieur en Normandie : la communauté universitaire aura-t-elle son mot à dire ?

### Pour un plan d'urgence pour les universités !

La mobilisation dans les universités contre la loi ORE et le dispositif « parcoursup » a clairement mis en évidence l'insuffisance de moyens dont disposent les universités pour assurer leurs missions de service public dans de bonnes conditions. Le ministère évalue l'augmentation des effectifs étudiants à +65 000 à la rentrée prochaine avec un financement supplémentaire

de quelques 15 M€. Comme dans d'autres établissements, nous affirmons que les universités ne pourront pas continuer à fonctionner sans un véritable plan d'urgence en leur faveur, qui devrait se traduire par l'engagement de créer des postes de titulaires enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS dès l'année prochaine.



### Les chefs d'établissement répondent à la Région !

Les échanges épistolaires entre le président de la Région Normandie, M. Morin, et les présidents d'université et directeurs d'école d'ingénieurs membres de la ComUE se sont poursuivis. M. Morin avait écrit, le 13 mars 2018 : « Sachez qu'en cas d'absence de vision partagée et assumée d'ici le mois d'avril, je me réserve la possibilité de suspendre l'octroi des subventions régionales concernées. »

Il a reçu une réponse, signée des 6 chefs d'établissements membres de la ComUE ainsi que de son président, en date du 19 avril 2018 dont nous citons quelques extraits (le courrier complet peut être consulté à l'adresse : <https://fsu76.fsu.fr/fusion-des-universites-les-choses-se-precisent/>) :

« Ce projet repose sur une ambition, celle de construire une université, l'Université de Normandie, visible tant au niveau national qu'international. Trois axes devront être développés simultanément pour en assurer une mise en œuvre rapide : une spécialisation rapide des différents sites, un investissement massif et la création d'une Université Intégrée assurant le rôle de chef de file de la politique de site. »

« Sous réserve d'une évaluation plus fine au regard des projets de spécialisation, un financement de 25 M€ par an (en plus des RIN recherche et doctorants) sur une durée minimale de 5 ans paraît adapté (...). »

« Nous étudions actuellement les modalités rendant la réalisation de ce processus rapide, sans être ralenti par l'indispensable harmonisation des politiques (ressources humaines, systèmes d'information ...) qui peut être menée sur un temps plus long que la création de ce nouvel établissement. »

« La nouvelle Université de Normandie permettra la mise en place d'une politique d'internationalisation et d'attractivité à l'échelle du territoire favorisant la détection et le suivi des talents ainsi qu'une dynamique de développement et de rayonnement poursuivant performance et attractivité. »

### Avec quel mandat ?

Si l'on peut se féliciter de la communication de ce courrier aux membres du CA de l'université de Rouen Normandie, suite à notre demande insistante lors du CA de la ComUE le 16 avril dernier, on ne peut qu'être surpris par **les engagements qui y figurent**, en l'absence de tout débat au sein des établissements concernés et de tout mandat donné par les instances délibératives.

En effet, si une discussion a bien eu lieu en CA de l'université de Rouen Normandie au mois de mai, aucune proposition concrète n'a été formalisée ni soumise au vote, sans même parler d'un débat qui aurait dû impliquer l'ensemble de la communauté universitaire. Par ailleurs, l'intervention de la Région lors de ce CA s'est limitée à une déclaration générale et au départ de Mme Guégot, administratrice représentant la Région, avant les prises de parole de 6 administrateurs et administratrices, ce qui indique l'intérêt que porte réellement la Région à l'avis des autres membres du CA !

## Un projet global ou une techno-structure pour répondre à des « appels à projet » ?

Les termes utilisés dans le courrier des chefs d'établissement, et peut-être plus encore l'absence de certains autres comme « étudiants » ou « service public » dans un texte dense de 3 pages indiquent à quel point le projet évoqué est réducteur et répond à une commande de la part de la Région.

Ce projet répond en fait à une exigence particulière : celle de **recupérer des subsides auprès de la Région** puisque l'État, qui exerce la tutelle sur les universités et les écoles d'ingénieurs publiques, n'assume plus la totalité de ses missions de service public dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les chefs d'établissement membres de la ComUE demandent donc explicitement à la Région de financer, à hauteur de 25M€ par an (pour un budget global des établissements de l'ordre de 600 M€) une partie de la masse salariale des personnels nécessaire à leur bon fonctionnement.

Outre que la Région voudra évidemment imposer ses choix en terme de politique de formation et de recherche, comme elle vient d'en faire la preuve depuis quelques mois, il nous semble difficile sur le plan statutaire d'envisager que des postes de fonctionnaires de l'État (enseignants, enseignants-chercheurs ou BIATSS) soient financés par la Région. À moins qu'il s'agisse exclusivement de postes de contractuel.le.s auquel cas ce projet s'inscrirait dans la lignée du *programme action publique 2022* du gouvernement qui vise à supprimer 120 000 postes de fonctionnaires en augmentant la part des contractuel.le.s dans la fonction publique.

